

> FINORPA SCR

> Fourchette d'intervention : **de 50 000 à 1 500 000 €**

> Zone géographique : **Région Nord-Pas de calais**

> **Finorpa SCR s'adresse aux entreprises jeunes, en situation d'amorçage et de création, comme aux entreprises en phase de développement ou de reprise ou de transmission. Avec des actifs de l'ordre de 55 M€, elle a vocation à regrouper un portefeuille de l'ordre de 160 à 180 entreprises affiliées.**



> FINORPA PP

> Fourchette d'intervention : **de 50 000 à 500 000 €**

> Zone géographique : **Région Nord-Pas de calais**

> **Finorpa PP intervient, en règle générale, sous forme de Prêts Participatifs. Ils sont assimilables à des fonds propres, au sens où, en cas de difficulté de l'entreprise, leur remboursement n'intervient qu'après désintéressement complet des autres créanciers. Leur rémunération, supérieure aux prêts bancaires, est assortie d'une rémunération complémentaire par le jeu d'une clause de participation. Les prêts participatifs peuvent également venir en complément d'une intervention de Finorpa SCR. L'intervention de Finorpa PP est conditionnée à l'octroi d'un financement bancaire, d'un montant au moins équivalent.**



> FINORPA GIE

> Fourchette d'intervention : **de 0 à 0 €**

> Zone géographique : **Région Nord-Pas de calais**

> **Finorpa GIE rassemble les moyens humains et matériels au service des 3 sociétés précédentes. Elle peut également conduire des missions de conseil auprès des PME affiliées du groupe Finorpa**

